

**Evolution de l'offre de formation 2021-2022 :
a) Non ouverture du Diplôme inter établissements Gestion des organismes
de sécurité sociale (DIE GEOSS)**

Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

Vu la fiche de présentation jointe à la présente délibération.

Délibère

Article 1er

Le conseil académique adopte l'évolution de l'offre de formation 2021/2022 : non ouverture du Diplôme Inter Etablissements Gestion des organismes de Sécurité Sociale (DIE GEOSS).

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve à l'unanimité la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	54
Nombre d'abstentions	:	0
Nombre de votes pour	:	54
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
A Champs sur Marne, le 16 décembre 2021



Gilles ROUSSEL

FICHE DE PRESENTATION

Evolution de l'offre de formation 2021/2022

- Information
- Vote pour avis
- Vote

Contexte :

a) Non ouverture du Diplôme inter établissements Gestion des organismes de sécurité sociale (DIE GEOSS)

L'ouverture du DIE GEOSS, en partenariat avec l'EN3S et Paris 1, avait été validée par le CAc du 22/06/2020, pour l'année 2020/2021 mais finalement il n'ouvrira jamais. En effet, l'EN3S renonce au DIE et se concentre sur le partenariat avec Paris 1 dont les frais sont moins élevés.

Le Collège des formations du 21/10/2021 a été informé de cette non ouverture et n'a émis aucune remarque particulière.

b) Demande de création d'un parcours double diplôme Licence Arts, Musique et métiers du son (MMS) et Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM), en partenariat avec le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne Billancourt (PSPBB)

L'UFR LACT propose la création d'un nouveau parcours de double diplôme au sein de la Licence MMS, dit parcours DNSPM, en partenariat avec le PSPBB. Les étudiants suivront à la fois des enseignements de la Licence MMS et des enseignements dispensés par le PSPBB. Ce double diplôme permettra aux étudiants d'obtenir la Licence MMS et le DNSPM.

Cette demande a été validée par le directeur et le Conseil de composante. Un projet de convention avec le PSPBB a été rédigé et la fiche de soutenabilité financière a été validée par la Vice-présidence.

Le Collège des formations du 18/11/2021 a été informé de cette demande d'ouverture et n'a émis aucune remarque particulière.

Délibération sur/Information sur :

- a) Il est demandé au conseil académique de se prononcer sur la non ouverture du Diplôme inter établissements Gestion des organismes de sécurité sociale (DIE GEOSS) à compter de la rentrée 2021
- b) Il est demandé au conseil académique de se prononcer sur la demande de création d'un

parcours double diplôme Licence Arts, Musique et métiers du son (MMS) et Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM), en partenariat avec le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne Billancourt (PSPBB) à compter de la rentrée 2021

Document(s) joint(s) :

- a) Fiche navette de demande de non ouverture du DIE GEOSS
- b) Dossier de demande de création du parcours double diplôme Licence MMS-DNSPM